

COMPTE RENDU DES SEANCES DU 09 mars 2017

Présents : mesdames Danielle GATIGNOL, Laurence VIGNAL, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Louis AUTRAN, André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Absents ayant donné procuration: Manon YTIER à Danièle GATIGNOL, Olivier GIRARD à Cédric IMBERT, Roselyne ARLAUD à Anne de VILHET

Secrétaire de séance : Danièle GATIGNOL

Arrivé à 18 H 40 : Jean-Christophe DIANOUX

Arrivé à 18 H 45 : Cédric IMBERT

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 18 h 30

Lecture du compte rendu du 1^{er} février 2017

Ordre du jour :

Clôture du CCAS

➤ Approbation du compte de gestion 2016. Accepté à l'unanimité

➤ Approbation du compte administratif :

Dépenses 2016 : 1 125.06 €

Recettes 2016 : 1 346.66 €

Excédent 2015 : 2 921.76 €

L'excédent de fonctionnement 2016 est de + 3 143,36 euros. Accepté à l'unanimité

➤ Affectation des résultats 2016 : suite à la dissolution du CCAS, l'excédent de fonctionnement 2016, soit 3 143.36 € est intégralement affecté à l'article 002 du budget commune 2017. Accepté à l'unanimité

Délibération sur programme voirie 2017 : Le mur de soutènement de la place du Moulin étant en train de s'effondrer, il est urgent pour des raisons de sécurité de le renforcer.

Devis du bureau d'étude béton : 3 700 €,

Montant estimé des travaux : 69 756.76 € H.T, soit 83 708.11 € T.T.C.

Le Conseil municipal autorise monsieur le maire à demander une aide financière au Conseil Départemental de Vaucluse à hauteur de 70 % des travaux soit 50 988.07 €.

Accepté à l'unanimité

Délibération sur la réactualisation du loyer de la boulangerie : la dernière révision du loyer date du 1^{er} avril 2014. Il convient donc de le réactualiser.

Après en avoir délibéré à 13 voix pour un loyer à 600 euros contre 2 voix pour une réévaluation selon l'indice de référence des loyers, le montant du loyer est réévalué comme suit à compter du 1^{er} avril 2017 :

350.00 € pour la partie commerciale

250.00 € pour la partie habitation

Soit 600.00 € par mois plus la taxe d'ordures ménagères

Approbation du compte de gestion assainissement 2016

Excédent de fonctionnement : 1 752.07 €

Excédent d'investissement : 61 658.67 €

Accepté à l'unanimité

Approbation du compte administratif assainissement de l'exercice 2016

Dépenses fonctionnement : 17 129.66 €

Recettes de fonctionnement : 50 626.67 €

Déficit 2015 : 31 744.94 €

Dépenses investissement : 8 361.00 €

Recettes d'investissement : 21 962.76 €

Excédent 2015 : 48 056.91 €

Accepté à l'unanimité

Approbation du compte de gestion 2016 de la commune

Excédent de fonctionnement : 430 678.66 €

Déficit d'investissement : 13 730.09 €

Accepté à l'unanimité

Approbation du compte administratif 2016 de la commune

Dépenses fonctionnement : 485 193.58 €

Recettes de fonctionnement : 499 741.24 €

Excédent 2015 : 416 131.00 €

Dépenses investissement : 136 413.59 €

Recettes d'investissement : 151 819.48 €

Déficit 2015 : 34 641.88 €

Accepté à l'unanimité

Délibération sur les subventions aux associations

Amicale des anciens résistants	100,00
Association parents d'élèves	300,00
Association paroissiale	0,00
Comité des fêtes	6 000,00
Coopérative scolaire	2 300,00
Coopérative scolaire Mérindol	200,00
Ecole de cirque Badaboum	150,00
Emala	100,00
Fédération nationale des handicapés	100,00
Jeunes agriculteurs de Vaison	50,00
Le Chœur de Puyméras	500,00
Li Bravadaïre de St Georges	150,00
Louchiers	150,00
Puyméras Mon Village	En attente
Puyméras Ping-pong	0,00
Rand "o" soleil	0,00
Société de chasse	0,00
SPA Nyons	276,07
Tennis club	0,00
Portique	50,00
Union Sportive Autre Provence	1 500,00
Voconces jeunes	600,00

Total

12 526.07 €

Accepté à l'unanimité

Délibération sur le taux des taxes : L'État n'ayant pas encore fourni les bases utiles au calcul, le vote du taux des taxes est reporté à la prochaine session du Conseil municipal.

Questions diverses :

La cérémonie de la Sainte-Croix se déroulera le samedi 25 mars 2017 à 14 heures.

Monsieur MORGENSTERN Hubert, qui réside dans le village, a proposé à la mairie d'acquérir ou de louer un petit terrain communal situé devant sa maison. Le Conseil municipal refuse à l'unanimité.

Roger TRAPPO informe que les interventions non liées à des urgences du SDIS 84 seront facturées.

Pierre TARTANSON souligne les problèmes liés à la déchetterie. Il s'interroge sur le fait de devoir faire payer ce service par les entreprises.

Jean-Louis AUTRAN et sa fille proposent de récupérer gratuitement les essaims d'abeilles sauvages.

Marc MOINIER informe que le Conseil d'école se déroulera le 23 mars 2017.

Le Conseil municipal remercie Mme Bernadette BONNEVAL, journaliste pour La Provence, pour sa présence à la séance du Conseil municipal.

Urbanisme :

La DP 08409417N0002 de Monsieur ROUHIER Nicolas concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la SAS PLANTIN a été accordée. La pose se fera sur les nouveaux bâtiments.

La mairie de Puyméras a déposé une demande de permis de construire pour la transformation et la réhabilitation du bâtiment de l'ancien café de la Poste en local commercial et la création de 4 logements.

Monsieur ROOS Martial a déposé une demande de permis de construire pour la réfection de toiture avec rehausse du toit et la pose de deux fenêtres de toit Grand'Rue.

Monsieur KUYPERS Hillebrand a déposé une déclaration préalable pour la pose de portes fenêtres et remplacement de fenêtres route de Mérindol. Cette déclaration préalable a été acceptée.

La réunion publique pour le PLU aura lieu le lundi 03 avril à 18 heures au centre social et culturel.

L'ordre du jour étant épuisé est levée à 20 h 25.